

Guide à l'intention des villes candidates au titre de « Capitale européenne de la culture »

Le titre de « Capitale européenne de la culture » (CEC) a été conçu pour contribuer au rapprochement des peuples européens. C'est sur cette idée qu'il a été lancé, à l'initiative de Madame Méлина Mercouri, par le Conseil des ministres de l'Union européenne (UE) en juin 1985. Par les nombreux visiteurs qu'il a su attirer, le titre n'a cessé depuis lors de voir croître son succès auprès des Européens. Son incidence culturelle et socio-économique est également remarquable.

Depuis 1985, trente-deux villes ont été désignées Capitales européennes de la culture, de Stockholm à Gênes, d'Athènes à Glasgow, de Cracovie à Porto. Au fil des années, cette manifestation a évolué, sans perdre pour autant son objectif premier : mettre en valeur la richesse, la diversité des cultures européennes et leurs traits communs, améliorer la connaissance que les citoyens européens ont les uns des autres, favoriser la prise de conscience de l'appartenance à une même communauté « européenne ».

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives aux différentes étapes du processus de sélection des Capitales européennes de la culture. Ce guide tend également à expliciter et illustrer les critères et objectifs de cette manifestation. De nombreux éléments sont tirés de l'expérience des précédentes sélections des villes au titre de « Capitale européenne de la culture ».

TABLE DES MATIÈRES

<u>I. Comment être nommée Capitale européenne de la culture ?</u>	
1.1) Villes concernées par les titres 2011 et 2012	
p.3	
1.2) Villes concernées par les titres 2013 et au-delà.	p.4
1.3) Présentation des candidatures	
p.6	
<u>II. Phase de suivi : de la désignation à la manifestation</u>	p.7
<u>III. Objectifs et critères de la manifestation</u>	p.10
3.1) Le concept de la manifestation Capitale européenne de la culture	p.10
3.2) La « dimension européenne » de la manifestation	p.11
3.3) Critères relatifs à « la ville et les citoyens »	
p.13	
<u>IV. Les clés du succès</u>	p.14
<u>V. Droits liés au titre</u>	p.16
<u>VI. Cofinancement communautaire de l'événement</u>	p.16
<u>VII. Partager les bonnes pratiques</u>	p.18
<u>VIII. Sources d'information</u>	p.19
ANNEXES	
● Annexe A La Dimension européenne par les thèmes mis en avant	p.20
● Annexe B La Dimension européenne par la mise en place des projets	p.24
● Annexe C Quelques exemples relatifs à la dimension européenne pertinents avec le concept de Capitale européenne de la culture.	p.25
● Annexe D La ville et les citoyens : une Capitale européenne de la culture participative	p.30
● Annexe E La ville et les citoyens : un événement catalyseur de moyen et long terme	p.34

I Comment être nommée « Capitale européenne de la culture » ?

Le Conseil des ministres de l'Union européenne (UE) est la seule institution en mesure de délivrer le titre de « Capitale européenne de la culture ». Celui-ci est maintenant strictement réservé à des villes situées dans l'Union, et est attribué pour une année.

La Commission européenne, et plus précisément sa direction générale « Éducation et culture » (DG EAC) suit la sélection des villes au titre. La procédure de sélection est établie par un texte légal appelé « décision ». À partir du 1^{er} janvier 2007, la décision en vigueur concernant les capitales est la décision 1622/2006/CE¹.

On parlera ci-dessous de la « manifestation » CEC pour désigner l'ensemble des événements constituant le programme de la ville portant le titre pour une année donnée.

Les vingt-sept États membres de l'UE sont invités à accueillir la manifestation CEC à tour de rôle entre 2005 et 2019. Cette chronologie figure en annexe à la décision 1622/2006/CE. Elle a été décidée en commun accord avec les États. Chaque année, deux États membres parmi les Vingt-sept peuvent accueillir la manifestation. Ainsi, à partir du titre 2011, deux villes peuvent être désignées « Capitale européenne de la culture » pour une année donnée.

1.1) Villes concernées par les titres 2011 et 2012

Pour les titres 2011 et 2012, la procédure de sélection est différente de celle qui s'appliquera pour les titres 2013 et suivants du fait d'un changement de législation².

Pour des raisons de transition, les villes des États membres concernés par les titres 2011 et 2012 seront sélectionnées comme suit (cf. article 4 de la décision 1622/2006/CE) :

Au plus tard quatre ans avant le début de la manifestation, les États membres visés par le titre présentent au Parlement européen, au Conseil, à la Commission et au Comité des régions la candidature d'une ou plusieurs villes, éventuellement accompagnée d'une recommandation. L'État membre a le droit de ne transmettre qu'une seule candidature de ville, mais l'esprit de la décision appelle à une réelle compétition.

De façon concrète, il revient au gouvernement de l'État membre concerné par une année donnée d'envoyer une lettre aux institutions européennes nommant les villes candidates. Par conséquent, les villes intéressées par le titre devront contacter les autorités nationales pour faire part de leur désir de se porter candidates.

La lettre envoyée par le gouvernement de l'État membre concerné sera accompagnée d'un dossier de candidature pour chacune des villes candidates.

Pour le titre 2011, le format des dossiers de candidature est laissé libre ; il est toutefois recommandé de mentionner dans le dossier les réponses que la ville serait en mesure d'apporter aux questions figurant dans la fiche appelée « Proposition de candidature »

¹ *Journal officiel de l'Union européenne* (JO) L 304 du 3 novembre 2006. Cette décision est disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html (site en construction).

² Jusqu'au 31 décembre 2006, la décision en vigueur concernant les Capitales était la décision 1419/1999/CE (JO L 166 du 1.7.99, p. 1) modifiée par la Décision 649/2005/CE (JO L 117 du 4.5.2005, p. 20), disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html

commentée sous le paragraphe 1.3 ci dessous. Le dossier sera rédigé dans une ou plusieurs des vingt-trois langues officielles de l'Union, dont une sera l'anglais.

Les dossiers relatifs aux candidatures pour le titre 2012 seront préparés sur la base des indications figurant sous le paragraphe 1.3 ci-dessous.

Ces candidatures seront transmises au jury concerné pour le titre en question. Ce jury est composé de sept personnes nommées par les institutions, selon les principes développés à l'article 6 de la décision 1622/2006/CE. Ces personnalités sont des experts indépendants du domaine culturel.

Les villes candidates pour les titres 2011 et 2012 peuvent choisir de se référer aux critères de sélection figurant dans l'article 3 et l'annexe II de la décision 1419/1999/CE (« l'ancienne » décision) ou à ceux figurant dans l'article 4 de la décision 1622/2006/CE (la « nouvelle » décision). Elles doivent préciser leur choix dans leur candidature.

La Commission organise la réunion du jury durant les mois qui suivent la réception des candidatures des villes. Une délégation des villes candidates est invitée à présenter son dossier lors de cette réunion, qui se tient à Bruxelles.

Le jury évalue les candidatures au regard des objectifs et critères requis pour le titre, selon le choix fait par la ville candidate en vertu des modalités expliquées ci dessus. Il émet également une recommandation quant aux deux villes à désigner Capitale pour l'année en question. Il délivre, si nécessaire, des conseils pour améliorer les projets des villes.

À l'issue de la réunion, le jury rédige un rapport, qui mentionne l'évaluation qu'il aura fait des candidatures reçues, ses recommandations quant aux villes à nommer capitales, et les conseils qu'il peut émettre pour la mise en place de la manifestation.

Ce rapport est transmis à la Commission, au Parlement, au Conseil et au Comité des régions ; il devient alors public et peut être diffusé dans la presse.

Le Parlement européen peut adresser un avis à la Commission sur la ou les candidatures dans un délai de trois mois après la réception du rapport.

En fonction de l'avis du Parlement européen et du rapport du jury de sélection, le Conseil désigne deux villes (une dans chacun des États membres concernés) en tant que « Capitales européenne de la culture » pour l'année en question.

1.2) Villes concernées par les titres 2013 et au-delà.

La procédure de désignation des villes concernant les titres 2013 et suivants se décompose comme suit :

• La sélection s'organise en deux phases :

- > *Phase de présélection :*

- Six ans avant l'année de la manifestation, chacun des États membres concernés publie un appel à candidatures destiné aux villes qui pourraient être intéressées par le titre. Les villes

ont dix mois pour y répondre, c'est-à-dire pour présenter une ébauche globale de programme pour l'année en question (cf. 1.3 Présentation des candidatures).

Les villes intéressées par le titre peuvent obtenir des renseignements lors de la réunion d'information organisée à cette même période par l'État membre dont elles relèvent.

Un jury se réunit alors dans chacun des États membres concernés. Ce jury – dit « jury de sélection » – est composé de treize personnes : six experts nommés par le pays en question, sept nommés par les institutions européennes. Ces sept experts « européens » sont nommés pour trois ans, et renouvelés par tiers (2 + 2 + 3). Ils accompagnent les experts « nationaux » dans chacun des deux États membres concernés pour évaluer les candidatures au regard des objectifs et critères requis pour le titre. Ces critères sont développés et illustrés dans la partie III, « Objectifs et critères de la manifestation », de ce guide ainsi que dans les annexes.

- Le jury de sélection dresse une liste de villes a priori aptes à porter le titre, tout en délivrant des recommandations quant aux progrès et développements à apporter. Le règlement de la compétition, y compris les règles de vote et de présentation des candidatures devant le jury sera précisé dans l'appel à candidature publié par l'État membre concerné.

- > *Phase de sélection :*

- Les villes présélectionnées ont ensuite quelques mois pour développer et approfondir leur programme. Ce dossier détaillé, qui doit contenir un certain nombre d'éléments (cf. la partie 1.3 ci-dessous), est présenté lors d'une seconde réunion du jury de sélection adéquat dans chacun des deux États membres. Cette réunion prend place au plus tard neuf mois après la réunion de présélection. Le jury recommande une ville pour chaque pays concerné et émet des conseils relativement à la suite des préparatifs.

● **Désignation :**

Sur la base des rapports du jury de sélection concerné, chacun des deux États membres présente une candidature de ville aux institutions européennes. Le Conseil des ministres de l'Union désigne officiellement les deux villes qui porteront le titre quatre ans plus tard.

Après la désignation, les préparatifs des deux villes sélectionnées sont accompagnés par le jury restreint aux sept personnalités nommées par les institutions européennes – qui prend alors le nom de « jury de suivi et de conseil » –. Cette phase est commentée au paragraphe III du présent guide.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif temporel des étapes de la désignation :

Axe temporel (en années, n étant l'année de la	<i>Étape de la procédure</i>	Organe responsable
---	-------------------------------------	---------------------------

manifestation repérée par son 1^{er} janvier).		
n-6 (par exemple, fin 2006 pour le titre 2013)	Appel de candidatures	État membre
n-6 + 10 mois	Date limite pour répondre à l'appel	Villes candidates
n-5 (par exemple, fin 2007 pour le titre 2013)	Réunion du jury pour une présélection dans l'État membre concerné => liste de villes présélectionnées (13 experts)	État membre
n-5 + 9 mois	Réunion du jury pour la sélection finale dans l'État membre concerné (13 experts)	État membre
n-4 (par exemple, fin 2008 pour le titre 2013)	Notification de la candidature d'une ville aux institutions européennes	État membre
n-4 + 3 mois	Avis du Parlement européen relatif à cette candidature	Parlement européen
	Désignation de la Capitale européenne de la culture	Conseil des ministres de l'Union

1.3) Présentation des candidatures

Ce paragraphe concerne principalement les villes souhaitant se porter candidates aux titres 2012 et suivants.

Afin de guider les villes dans la présentation de leur candidature et de faciliter le travail du jury, la Commission européenne et, pour les titres 2013 et suivants, l'État membre concerné, demandent aux villes de remplir une fiche appelée « Proposition de candidature » pour faire acte de candidature. Cette fiche est disponible sur le site Internet de la DG EAC de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html.

Les rubriques qu'elle contient sont autant d'aspects de la manifestation que les villes devront avoir préparés pour participer à la compétition. Cette fiche sera accompagnée d'un dossier, dont le format est laissé libre. Celui-ci viendra soutenir et approfondir les réponses apportées dans le formulaire. Tout élément de communication (comme par exemple le logo) pourra y être joint. Étant donné que le jury aura un temps limité pour étudier toutes les candidatures, il est recommandé de limiter la taille du dossier : le dossier ne devra contenir que des informations essentielles, en lien direct avec l'année pour laquelle la ville convoite le titre.

La fiche ainsi que le dossier de candidature seront rédigés dans une ou plusieurs des vingt langues officielles de l'Union, dont une sera l'anglais.

Une des rubriques de cette fiche concerne la structure établie pour concevoir et mettre en place la manifestation. Cette structure spécifique, amplement décrite dans la fiche de proposition de candidature et à propos de laquelle des garanties seront demandées, sera l'interlocuteur responsable de la liaison avec la Commission, notamment lors de la phase du suivi.

● *Titre 2012 :*

Les villes souhaitant se porter candidates au titre doivent se manifester auprès de leurs autorités nationales comme mentionné dans le paragraphe 1.1 ci-dessus, et leur faire parvenir la fiche « Proposition de candidature » assortie du dossier. Les villes candidates rempliront toutes les rubriques de la fiche, de la façon la plus complète et approfondie possible.

● *Titres 2013 et suivants :*

Suite à la publication de l'appel de candidatures par l'État Membre concerné, les villes qui souhaitent participer à la compétition enverront les documents mentionnés ci-dessous à l'autorité désignée pour cela par l'État Membre en question (autorité qui sera mentionnée dans l'appel). Pour la phase de présélection, ces documents donneront une vue d'ensemble du programme que chaque ville candidate a l'intention de réaliser pendant l'année en question. Les villes qui seront retenues à l'issue de la phase de présélection auront à compléter et approfondir ces documents.

Le règlement de la compétition, y compris les règles de vote et de présentation des candidatures devant le jury, sera précisé dans l'appel de candidatures publié par l'État membre concerné.

II Phase de suivi : de la désignation à la manifestation

Pour les titres 2010 et suivants, une phase de suivi et de conseil est mise en place après que le Conseil des ministres de l'Union a désigné officiellement la ville au titre de « Capitale européenne de la culture ».

Durant cette phase, l'avancement des préparatifs de la ville est suivi et guidé par un comité d'experts internationaux (appelé jury de suivi et de conseil), composé de sept personnalités indépendantes désignées par la Commission, le Parlement européen, le Conseil des ministres et le Comité des régions.

L'intervention de ce comité d'experts permet :

- d'évaluer l'état d'avancement des préparatifs ;
- de délivrer des conseils ;

- de vérifier que le programme et les engagements sur lesquels ont été sélectionnées les villes (notamment en ce qui concerne le respect des critères relatifs à la dimension européenne et au volet « La ville et les citoyens ») sont effectivement respectés.

À ce sujet, les structures en charge de la mise en place des programmes et les autorités des villes concernées seront invitées à rencontrer le jury de suivi et de conseil à deux reprises lors de la phase de suivi, une première fois deux ans avant l'événement, une seconde fois huit mois avant celui-ci.

Plus précisément, le suivi se décompose comme suit :

- > *Suivi à mi-parcours* :

Deux ans avant la manifestation, le jury de suivi et de conseil rencontre les structures en charge de la mise en place des programmes et les autorités des deux villes désignées Capitales, à l'initiative de la Commission.

Au plus tard trois mois avant cette réunion, les structures en charge de la mise en place des programmes des deux villes Capitales auront présenté à la Commission un rapport d'avancement, en relation avec les programmes présentés lors de la sélection et les engagements pris à ce moment-là. Le rapport à remettre par chacune des villes se basera sur les thématiques abordées dans la fiche « Proposition de candidature ». Il commentera les progrès réalisés par rapport aux réponses fournies dans cette fiche au stade de la sélection.

Le jury de suivi se base sur ce document et sur les contacts qu'il a avec les villes au moment de la réunion pour établir un rapport de suivi à mi-parcours sur l'état des préparatifs de la manifestation et sur les dispositions devant encore être prises.

- > *Suivi final* :

Au plus tard huit mois avant la manifestation, le jury de suivi rencontre à nouveau les structures en charge de la mise en place des programmes et les autorités des deux villes désignées Capitales, pour évaluer les travaux préparatoires accomplis jusque-là et les dispositions devant encore être prises.

Au plus tard trois mois avant cette réunion, les structures en charge de la mise en place des programmes auront présenté à la Commission un rapport d'avancement établi selon les mêmes principes que précédemment. Ce rapport commentera également les progrès réalisés par rapport aux recommandations émises par le jury lors de la phase de suivi à mi-parcours.

La question de l'attribution du prix en l'honneur de Mélina Mercouri (cf. ci-dessous) et de l'allocation de son montant dans le budget du programme de la manifestation sera également abordée.

Le jury de suivi se base sur ce document et sur les contacts qu'il a avec les villes au moment de la réunion pour établir un rapport de suivi final sur l'état des préparatifs de la manifestation et sur les dispositions devant encore être prises.

- > *Prix* :

Sur cette base, la Commission décerne un prix « en l'honneur de Mélina Mercouri » aux villes désignées (à partir du titre 2010), à condition qu'elles aient tenu les engagements pris lors de la phase de sélection et donné suite aux recommandations émises par les jurys pendant les phases de sélection et de suivi. Ce prix, qui sera délivré au plus tard trois mois avant l'événement, a une valeur honorifique (dont l'écho dans les médias pourra profiter autant aux villes concernées autant qu'au titre lui-même) ainsi qu'une contrepartie financière.

Pour plus d'information concernant le cofinancement communautaire de l'événement, voir la partie VI, « Cofinancement communautaire de l'événement », ci-dessous.

L'ordre chronologique de la phase de suivi est le suivant :

Axe temporel (en années, n étant l'année de la manifestation repérée par son 1^{er} janvier).	Étape de la procédure	Organe responsable
n-2 — 3 mois (trois mois avant la réunion de suivi à mi-parcours)	Transmission à la Commission européenne du rapport d'avancement à mi-parcours des villes désignées	Capitale européenne de la culture
n-2 (par exemple, fin 2011 pour le titre 2014)	Réunion de suivi à mi-parcours du comité de suivi et de conseil (sept experts européens) et des villes concernées	Commission européenne
n-11 mois (trois mois avant la réunion de suivi finale)	Transmission à la Commission européenne du rapport d'avancement final des villes désignées	Capitale européenne de la culture
n-8 mois	Réunion de suivi finale du comité de suivi et de conseil (sept experts européens) et des villes concernées	
n-3 mois	Prix	Commission européenne
n	Année de la manifestation	Capitale européenne de la culture
n + 1	Évaluation des résultats de la manifestation	Commission européenne

III Objectifs et critères de la manifestation

Les objectifs et critères de la manifestation « Capitale européenne de la culture » sont établis dans le texte juridique qui régit la désignation des villes au titre (décision 1622/2006/CE). En outre, l'expérience des désignations passées fait ressortir un certain nombre d'éléments qui s'appuient sur le concept de la manifestation et qui s'avèrent déterminants dans la réussite d'une Capitale.

L'objet de ce paragraphe est de guider les villes qui souhaitent se porter candidates en :

- explicitant ces critères,
- établissant le lien entre ces critères et la mise en œuvre de la manifestation qui ressort de l'expérience des précédentes désignations.

Il faut savoir que le programme soumis par les villes candidates au titre doit satisfaire à une forte exigence de qualité artistique et culturelle. Les candidatures sont évaluées par le jury au regard des objectifs et critères spécifiques requis pour le titre : il s'agit donc de confronter la candidature soumise aux éléments mentionnés dans les articles 3 et 4 de la décision 1622/2006/CE. Ces critères sont, pour des raisons de visibilité, classés en deux catégories : « La dimension européenne » et « La ville et les citoyens ». Ils sont explicités dans les paragraphes 3.2 et 3.3 ci-dessous.

Les exemples mis en avant dans les annexes pour illustrer ces critères sont autant d'interprétations et d'illustrations destinées à orienter dans la bonne direction la réflexion menée autour de la candidature et sont à considérer comme autant de facteurs d'inspiration. Ils ne doivent pas enfermer les programmes dans des cadres rigides ; il s'agit simplement de bonnes pratiques propres à encourager la créativité des organisateurs. La liberté leur est laissée de traduire les idées mentionnées dans leur propre langage et leur propre culture. De plus, on ne saurait ignorer le caractère évolutif des formes et des contenus artistiques, que les participants pourront inventer ou s'approprier au fil des années. Tous les exemples cités sont tirés des programmes de villes qui ont déposé une candidature au titre. Aussi peuvent-ils différer légèrement des projets qui ont été ou qui seront effectivement réalisés dans le cadre de l'année où ces villes ont été ou seront Capitales.

La qualité d'une candidature repose avant tout sur une solide compréhension du concept de « Capitale Européenne de la culture » et des critères de sélection. Aussi convient-il de rappeler les éléments fondamentaux suivants.

3.1) Le concept de la manifestation « Capitale européenne de la culture »

- Le titre est attribué à une ville pour une année donnée. Les villes qui se portent candidates pour le titre ont la possibilité d'associer un territoire régional – voire eurorégional pour les villes frontalières – à leur programme. Par exemple, Luxembourg 2007 a associé la « Grande Région » à son programme, alors qu'Essen 2010 a associé la région de la Ruhr.

- Une ville n'est pas désignée Capitale uniquement pour ce qu'elle est ou pour ce qu'elle fait. Elle porte avant tout le titre pour le programme d'événements culturels particuliers qu'elle propose d'organiser au cours de l'année en question, qui se doit d'être une année exceptionnelle. En ce sens, le concept de Capitale est tout à fait différent de celui de Patrimoine Mondial de l'UNESCO par exemple. Plus qu'un label, le titre couronne une année phare pour la ville sur le plan culturel. Toute présentation de la candidature sous forme de brochure touristique de la ville serait donc inappropriée.

La ville est invitée à tirer parti de ses particularités et à faire preuve de créativité. À ce titre, le patrimoine et la vie culturelle permanente de la ville sont autant d'atouts, mais ne peuvent constituer qu'une base pour l'organisation de l'événement.

- Le programme de l'année CEC doit revêtir un caractère exceptionnel : il sera spécialement créé pour le titre.

Certaines candidatures ont pu être tentées de rassembler en un tout hétérogène sous l'appellation « Capitale européenne de la culture » les manifestations culturelles dont la ville est le cadre de façon récurrente, ou encore de mettre « simplement » en avant leur patrimoine architectural. Elles n'ont pas été retenues.

- La manifestation est l'occasion de renforcer la coopération dans le domaine culturel et de promouvoir le dialogue de façon durable au niveau européen. Elle doit souligner les aspects communs et la diversité des cultures européennes. Par diversité culturelle s'entend également la richesse apportée par l'ensemble des populations résidentes, migrantes ou nouvellement arrivées en provenance de pays européens et au-delà. Un des objectifs majeurs de la manifestation est de favoriser la connaissance mutuelle que les citoyens européens peuvent avoir les uns des autres et de faire émerger du même coup un sentiment d'appartenance à la même communauté. Dans ce sens, la vision globale de l'événement doit être « européenne » et le programme attractif au niveau européen. »

- Il est apprécié que les deux villes portant le titre de « Capitale européenne de la culture » la même année établissent des liens entre leurs programmes.

- L'expérience des sélections passées montre que toutes les villes ayant sérieusement préparé une candidature peuvent tirer parti de la réflexion menée, même lorsqu'elles ne sont pas retenues *in fine* pour le titre. La mobilisation des acteurs du domaine, la réflexion autour de la politique culturelle, les partenariats envisagés peuvent être mis à profit pour donner un élan à la vie culturelle de la ville.

3.2) Dimension européenne de la manifestation

En ce qui concerne « la dimension européenne », l'article 4 de la décision 1622/2006/CE spécifie : le programme

- a) renforce la coopération entre les opérateurs culturels, les artistes et les villes des États membres concernés et d'autres États membres, dans tout secteur culturel,
- b) fait ressortir la richesse de la diversité culturelle en Europe,

- c) met en évidence les aspects communs des cultures européennes,

En annexe (cf. annexes **A**, **B** et **C**) sont mentionnés des explications et exemples pour illustrer cette notion de « dimension européenne », en rapport avec les critères indiqués.

Concrètement, il s'agit pour une ville candidate de mettre en évidence le rôle qu'elle a joué dans la culture européenne, ses liens avec, sa place dans et son appartenance à l'Europe, ainsi que sa participation actuelle à la vie artistique et culturelle européenne, à côté des spécificités qui lui sont propres. Cette dimension européenne peut être également conçue et appréhendée par la ville dans le dialogue et l'échange qu'elle établit avec d'autres cultures et artistes d'autres continents, de façon à favoriser le dialogue interculturel.

Le concept de « dimension européenne » a principalement deux aspects :

- 1) les thèmes : la nature des thèmes mis en avant (annexe **A**).
- 2) la façon de mettre en place les événements constituant le programme de la manifestation (annexe **B**).

En annexe **C**, vous trouverez des exemples qui, sans s'inscrire directement dans une des rubriques ci-dessus, sont pertinents avec la dimension européenne d'une Capitale.

De plus, la dimension européenne de la manifestation s'illustre dans son insertion globale dans l'action culturelle européenne et dans l'association appropriée des institutions européennes et de leurs politiques. Par exemple, toute action concrète prenant place dans une Capitale qui soit en phase avec les trois priorités du programme-cadre en matière culturelle appelé programme « Culture » est encouragée.

Ces trois priorités sont :

- la promotion de la mobilité transnationale des personnes travaillant dans le secteur culturel ;
- le soutien à la circulation transnationale des œuvres et des produits artistiques et culturels ;
- le soutien au dialogue interculturel.

Par ailleurs la promotion du programme, l'organisation de la remise de prix européens et de conférences au niveau européen, le soutien à des rencontres entre artistes et opérateurs culturels tendant à favoriser la coopération telle que soutenue par le programme « Culture » peuvent contribuer à inscrire la manifestation Capitales dans le cadre de l'action culturelle européenne dans son ensemble.

Les éléments ci-dessus seront orchestrés de façon à assurer à la manifestation une large visibilité et une réelle attractivité à l'échelle européenne.

En vue de structurer les informations figurant en annexe, chacun des thèmes mis en avant est assorti de différentes interprétations illustrées par une série d'exemples.

3.3) Critères relatifs à « La ville et les citoyens » :

Le deuxième volet des critères à remplir par une ville candidate au titre de Capitale européenne de la culture est intitulé « La ville et les citoyens ». Dans ce contexte, le mot « citoyens » constitue un raccourci pour désigner les citoyens européens et tous ceux vivant dans l'Union européenne de façon permanente ou temporaire.

Il spécifie (cf. article 4 de la décision 1622/2006/CE) que le programme :

- a) encourage la participation des citoyens habitant dans la ville et ses environs et suscite leur intérêt ainsi que celui des citoyens vivant à l'étranger,
- b) a un caractère durable et fait partie intégrante du développement culturel et social à long terme de la ville.

En annexe (cf. annexes **D** et **E**) sont mentionnés des explications et exemples pour illustrer ces notions.

Deux axes se dégagent des critères regroupés autour de la thématique « La ville et les citoyens » :

1) la participation populaire : il s'agit de construire une Capitale européenne de la culture attractive et participative. C'est l'objet de l'annexe **D**.

La force d'attraction, du niveau local à l'échelle européenne, est un des objectifs phares d'une Capitale : comment attirer non seulement la population locale et nationale, mais également les touristes étrangers ? Dans le cas d'une ville située dans les pays baltes par exemple, la problématique pourrait être formulée ainsi : comment la manifestation pourrait-elle intéresser un touriste espagnol, ou grec, ou encore suédois ? C'est à ce type de question que les villes candidates au titre seront confrontées. Tout événement d'intérêt strictement local est donc à éviter. La promotion du tourisme au niveau européen est aussi un des enjeux de l'événement.

Au-delà de la visibilité de la manifestation, il s'agit de susciter une réelle participation des habitants de la ville, de la région et au-delà dans la manifestation. Dans ce contexte, la population comme le réseau culturel local s'y sentiront associés.

À la ville de développer un projet équilibré mettant en valeur les spécificités de la ville comme éléments de la diversité culturelle européenne, tout en se montrant attractive au niveau international et en suscitant intérêt et enthousiasme dans la population locale.

2) le caractère durable de l'événement, qui doit s'inscrire dans le développement de long terme de la ville : il s'agit de concevoir un événement catalyseur de moyen et long terme. C'est l'objet de l'annexe **E**.

Ce critère vise à inciter la ville à bâtir un programme aux effets durables, un programme qui s'inscrit dans le développement de long terme de la ville, bien au-delà d'un feu d'artifice éphémère d'événements culturels. Ainsi, les villes sont invitées à bâtir sur cette manifestation

des projets et une coopération de long terme. La manifestation permettra donc de contribuer à modifier ou à consolider et de développer les pratiques culturelles dans la ville.

IV Les clés du succès

Au-delà du respect des critères explicités ci-dessus, l'expérience des précédentes Capitales permet de mettre en exergue certains éléments qui s'avèrent d'importance dans le succès de la manifestation.

S'il n'y a pas à proprement parler de clé du succès pour une manifestation telle que les CEC, les experts qui ont organisé des Capitales, les jurys qui ont évalué les candidatures et les résultats d'une étude synthétique commandée par la Commission (dit « Rapport Palmer ») soulignent les éléments ci-dessous :

1. Il est fondamental de bien préparer le concept bien en amont sur la base des objectifs et critères de la manifestation et d'avoir les idées très claires sur ce que l'on veut faire. La candidature doit présenter avant tout une vision claire et cohérente de l'année en question, conçue au regard de la « philosophie » du titre et des critères énoncés dans la décision. Une simple compilation d'événements ou de projets hétérogènes ne pourrait constituer le programme d'une année en tant que CEC.
2. L'engagement public en ce qui concerne le programme et le budget doit être ferme et constant lors de toute la phase de préparation d'une Capitale.
3. La structure mise en place pour concevoir et mener à bien la manifestation doit être dotée d'une capacité financière et administrative suffisante. La qualité des contacts et réseaux qu'elle saura mettre en place avec la société civile est fondamentale à cet égard.
4. La sélection des partenaires et des projets qui constitueront le programme est un des points cruciaux de la préparation, notamment dans le cadre de la « dimension européenne » de la manifestation.

À ce titre, il s'avère important de :

- sélectionner soigneusement les partenaires à l'échelle européenne : il s'agit de partir des liens et contacts existant et de débiter tôt le processus de façon à établir des contacts et une planification bien à l'avance.
- se focaliser sur la qualité et les caractéristiques des projets, et non sur la dimension politique des contacts. Il est important de considérer la dimension européenne de la manifestation avec beaucoup de recul.
- garder en tête que les projets européens les plus ambitieux ou a priori controversés sont ceux qui sont susceptibles d'avoir le plus fort impact. Donc il convient de ne pas reculer devant la difficulté en la matière.

5. Un des facteurs de la réussite des Capitales passées réside dans la capacité de la ville à *impliquer* à la fois les acteurs du monde culturel et socio-économique, et la population locale. La manifestation devra concilier exigence artistique et ferveur populaire.

6. Pour fédérer les acteurs du monde culturel et socio-économique autour d'un projet commun, il est important de consulter a priori les acteurs de terrain du monde culturel, c'est-à-dire de concevoir la manifestation par un processus partant de la « base » vers le « sommet ».

Au sujet du partenariat avec les acteurs du monde socio-économique, on peut citer, à titre indicatif, l'exemple de Lille qui a su mobiliser des partenaires socio-économiques avec la participation active de sponsors. Il est à rappeler à cet égard que les sponsors contribuent en moyenne à 13 % aux ressources inscrites au budget d'une Capitale (source : rapport Palmer). Cette collaboration est essentielle dans le secteur des transports notamment. En 2004, la SNCF permettait de relier Lille à de nombreuses villes en France comme à l'étranger à des tarifs particulièrement avantageux, spécialement à l'occasion de l'événement « Lille 2004 ».

7. Les organisateurs de la manifestation auront tout à gagner à mettre en relief les particularités de la ville. Les anciennes Capitales soulignent qu'il est utile de partir de la culture locale pour élargir à d'autres cultures, c'est-à-dire qu'ils recommandent de construire la manifestation à partir des racines de la ville.

8. Il est important que le programme soit tourné vers l'avenir, sans pour autant négliger l'histoire de la ville qui fonde son identité. Ceci signifie que le caractère innovant de la manifestation, et, dans ce contexte, la place accordée aux formes culturelles contemporaines et la capacité à favoriser la créativité en impliquant des artistes locaux et européens sont primordiaux. Le programme sera porté par un dynamisme culturel qui dépasse les atouts historiques de la ville, notamment sa richesse en termes de patrimoine.

9. Le caractère durable de l'événement est un paramètre à intégrer dans le projet dès sa conception : « l'après » Capitale se conçoit « avant » l'année.

«

Au cœur des critères « Dimension européenne » et « Ville et citoyens », l'enjeu est donc de développer un projet équilibré, mettant en valeur les spécificités de la ville comme éléments de la diversité culturelle européenne tout en se montrant attractive au niveau international et en suscitant intérêt et enthousiasme dans la population locale et au-delà.

10. La campagne de communication à l'intention de la ville, de la région et au-delà est un élément-clé de la programmation d'une Capitale et se planifie très en amont.

11. L'indépendance du directeur artistique et de la structure en charge de la mise en place du programme par rapport aux autorités politiques peut s'avérer cruciale dans la préparation d'une Capitale. Certaines anciennes Capitales ont largement souffert de l'implication directe et omniprésente des autorités politiques dans la structure en charge de la mise en place du

programme Il faut garder en mémoire que la préparation d'une ville au titre dure six ans au moins et que les responsables politiques peuvent varier pendant cette période.

Une étude commandée par la Commission sur les villes ayant été CEC entre 1995 et 2004, appelée « Rapport Palmer », livre quelques éléments concernant les facteurs de succès d'une Capitale. Elle révèle que les personnes interrogées qui ont été impliquées dans l'organisation d'une CEC soulignent l'importance du contexte de l'événement, de l'implication locale, du partenariat, le besoin d'objectifs clairs, de ressources suffisantes et d'une direction forte assortie de volonté politique. L'intégralité des commentaires à ce sujet figure aux pages 138, 139 et 140 de cette étude.

Cette étude aborde également l'importance du contrôle et de l'évaluation des systèmes en place pour l'organisation d'une Capitale (à ce sujet, cf. p. 130 et 131 du rapport Palmer).

V Droits liés au titre

Les villes ne peuvent se déclarer et porter le titre de « Capitale européenne de la culture » que lorsqu'elles ont été effectivement désignées comme telles par le Conseil des ministres de l'Union européenne. Auparavant, elles sont « candidates » pour le titre.

La Commission considère que la protection du titre de « Capitale européenne de la culture » est en enjeu majeur du rayonnement de la manifestation et de son devenir. Il s'agit là d'une des mesures visant à protéger le prestige du titre et à lui assurer la visibilité qu'il mérite.

Elle travaille actuellement à la finalisation du processus qui mène à la protection du titre en vertu du droit des marques.

[paragraphe en progrès]

VI Cofinancement communautaire de l'événement

L'Union européenne apporte une contribution financière aux Capitales européennes de la Culture par le biais de son programme-cadre en matière culturelle. Ce programme s'appelait « Culture 2000 » sur la période 2000-2006, à partir de 2007, et ce jusqu'en 2013, il s'agit du programme « Culture ».

- Jusqu'au titre 2009 inclus, le soutien financier à la manifestation prend la forme d'une subvention. À partir du titre 2007, cette subvention s'élève à 1,5³ million d'euros par Capitale.

Elle est accordée sur la base d'un « projet » qui représente une partie du programme de l'année Capitale et doit être soumis par la structure responsable de la mise en place de la manifestation. Les modalités exactes de soumission de ce projet et d'octroi de la subvention sont disponibles sur le site de la direction générale « Éducation et Culture » de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html.

³ Montant à confirmer après adoption de la décision établissant le programme «Culture».

Ce projet devra comporter, en particulier, une forte dimension européenne, telle que décrit dans les critères figurant au paragraphe 2.2 ci-dessus.

La subvention communautaire ne doit pas excéder 60 % du budget total du projet soumis.

- Les villes portant le titre en 2010 seront les premières à se voir attribuer non plus une subvention mais un prix. Ce prix, en l'honneur de Mélina Mercouri, sera décerné aux villes Capitales au plus tard trois mois avant le début de l'événement sous réserve qu'elles aient respecté les engagements pris lors de la phase de sélection et suivi les recommandations du jury, notamment en termes de dimension européenne de la manifestation

L'enveloppe associée à ce prix constituera le cofinancement communautaire de l'événement et remplacera à ce titre la subvention susmentionnée ; elle s'élèvera à 1,5⁴ million d'euros.

L'enveloppe financière associée au prix sera versée à la structure en charge de la mise en place du programme. Elle devra être allouée au financement de projets s'inscrivant dans le programme de l'année ou résultant de celui-ci.

D'autres politiques communautaires, comme les fonds structurels, notamment le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE) peuvent contribuer au développement urbain. Ces fonds peuvent notamment intervenir pour améliorer les infrastructures locales, renforcer la cohésion sociale, soutenir des politiques locales pour l'innovation, la croissance et l'emploi.

Certaines villes ont ainsi la possibilité de recevoir des crédits au titre des fonds structurels communautaires.

Une enveloppe de fonds structurels est attribuée à chaque État membre en fonction de différents paramètres structurels. Cette enveloppe est ensuite partagée au sein de l'État membre entre les régions prioritaires par les « autorités de gestion » en charge de la gestion de cette enveloppe. La répartition de ces fonds est programmée plusieurs années à l'avance ; il revient à la ville désignée Capitale de se renseigner sur la programmation de ces crédits auprès des « autorités de gestion » de sa région.

Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur le site de la direction générale « Éducation et Culture » de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html

Les opérateurs culturels participant à la manifestation ont également la possibilité de voir leurs projets subventionnés dans le cadre du programme communautaire « Culture » pour autant qu'ils respectent les modalités requises pour cela, notamment en termes de partenariat européen. Les synergies entre le programme « Culture » et la manifestation CEC sont fortement appréciées : l'année Capitale est un moment privilégié pour bâtir des projets autour de partenariats européens qui rentrent dans le cadre du programme « Culture » et, au delà,

⁴ Montant à confirmer après adoption de la décision établissant le programme «Culture».

dans le cadre d'autres programmes communautaires relevant de la responsabilité de la direction générale « Éducation et Culture » de la Commission européenne.

Vous trouverez plus d'information au sujet des modalités de participation au programme « Culture » à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html.

Des informations relatives aux politiques et programmes proposés par la direction générale « Éducation et culture » de la Commission européenne sont disponibles ci-dessous :

- Apprentissage tout au long de la vie : http://ec.europa.eu/education/index_fr.html,
- Jeunesse : http://ec.europa.eu/youth/index_en.html
- Citoyenneté : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/activecitizenship/index_fr.htm
- Multilinguisme : http://ec.europa.eu/education/policies/lang/languages_fr.html

Par ailleurs, les années européennes telles que 2008, année européenne du dialogue interculturel, peuvent créer des possibilités de financement communautaire dans le cadre de la manifestation CEC.

VII Partager les bonnes pratiques

L'expérience acquise par les villes ayant déjà été CEC est une précieuse source d'information pour les villes se lançant dans la compétition pour le titre. Ainsi, le partage de bonnes pratiques, comme la diffusion des difficultés rencontrées par les anciennes Capitales, est un facteur crucial pour l'évolution du titre.

Il est donc recommandé aux villes intéressées par la manifestation :

- de se procurer le « Rapport Palmer » dont les références exactes sont mentionnées sous le paragraphe « Sources d'information » ci-dessous,
- de contacter des responsables d'anciennes Capitales,
- de se mettre en relation avec les réseaux de Capitales,
- de consulter la documentation émanant des précédentes Capitales stockée à la direction générale « Éducation et Culture » de la Commission européenne à Bruxelles (1, place Madou à Bruxelles). Une demande dans ce sens doit être préalablement faite à l'adresse suivante Eac-Culture@ec.europa.eu.

Par ailleurs, la Commission tentera de favoriser les échanges d'expérience entre les anciennes et les futures Capitales.

VIII Sources d'information

1. Site de la direction générale « Éducation et Culture » de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html (site en construction)

2. Décision 1622/2006/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006 établissant une action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale européenne de la culture » pour les années 2007 à 2019 (JO L 304 du 3.11.2006, p. 1).

3. Décision 1419/1999/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 mai 1999 établissant une action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale européenne de la culture » pour les années 2005 à 2019 (JO L 166 du 1.7.1999, p. 1. Décision modifiée par la décision n° 649/2005/CE (JO L 117 du 4.5.2005, p. 20).

4. « Étude Palmer » : étude sur les Capitales et Villes européennes de la culture, ainsi que sur les mois culturels européens (1995-2004) réalisée par Palmer/RAE Associates disponible en ligne sur le site de la direction générale « Éducation et culture » de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html et sous format papier sur demande auprès de la Commission européenne (E-mail : Eac-Culture@ec.europa.eu)

Annexe A : LA DIMENSION EUROPÉENNE PAR LES THÈMES MIS EN AVANT

Il s'agit de thèmes qui mettent en lumière la contribution de la ville à un héritage européen culturel commun et soulignent sa participation actuelle à la vie culturelle de l'Europe. Par ces thèmes, la ville montre ses aspects européens. À ce sujet, on peut citer les exemples suivants :

a) Mouvements et styles artistiques ou culturels largement partagés et connus à l'échelle européenne, inspirés par la ville ou auxquels la ville a apporté une contribution majeure

Intitulé : *European Baroque Dialogues*
Capitale de la culture : *Vilnius 2009*
Calendrier: *lancement le 16 février 2009*

Concept : programme spécifique s'articulant autour de projets d'art baroque (architecture, musique, théâtre, peinture, littérature et danse) et des médias et présenté en différents lieux publics tout au long de 2009, les « Dialogues baroques européens » se veulent une mise à jour et une interprétation moderne du patrimoine artistique baroque européen qui a modelé le visage de Vilnius, ville à l'identité culturelle baroque. Ce visage présente deux « profils » : l'un, tourné vers les formes du baroque italien et de celui d'Europe centrale, l'autre vers lui-même, vers les expressions du baroque propres à la ville et réunies en une sorte de dialecte du baroque européen. Ce dialogue entre le baroque d'Europe occidentale et le baroque nordique de Vilnius crée une plate-forme unique en son genre et lance de nouveaux ponts vers un avenir à créer. Le projet déclenchera un dialogue intense et vivant entre pays et nations de l'Europe du XX^e siècle à travers de nombreuses manifestations culturelles. Interprètes baroques, historiens de la culture et autres artistes originaires de vingt-sept pays européens donneront corps à ce programme.⁵

b) Revue des mouvements et des styles artistiques et culturels

La manifestation CEC est une plate-forme qui se prête à la mise en valeur de nouveaux mouvements et tendances artistiques et culturels, encore mal connus, qui mériteraient un coup de projecteur à l'échelle européenne.

Les organisateurs pourront se concentrer sur les aspects européens de ces nouvelles tendances, de façon que les expositions soient en harmonie avec la nécessaire dimension européenne de la manifestation.

Intitulé du projet : *Phantom der Lust*
Capitale de la culture : *Graz 2003*
Calendrier : *2003*

Concept : l'un des facteurs clés du succès de Graz, CEC en 2003, résidait dans l'importance accordée à des mouvements artistiques contemporains et novateurs traitant parfois de sujets tirés du passé. Ainsi, l'exposition « Phantom der Lust » a montré de quelle façon l'art contemporain pouvait être le reflet et le miroir de l'influence que l'œuvre littéraire de Leopold von Sacher-Masoch (qui a passé une grande partie de sa vie à Graz) a exercée sur les arts.

⁵ Page 9 du CV de Vilnius, «Créativité et vitalité».

Il peut être utile de souligner à cet égard la dimension d'innovation des artistes ouverts aux nouvelles technologies, aux expérimentations et aux innovations dans le domaine technique ou dans le champ social.

Intitulés des projets : *Les Cinémas du futur et Microfolies*

Capitale de la culture : *Lille 2004*

Calendrier des projets : *2004*

Concept : le premier de ces deux événements est remarquable pour l'utilisation par les artistes participants de « nouvelles images » ; le second renvoie à de petites installations confiées à des *designers* et réparties dans la ville et dans des lieux d'exposition et dont l'intérêt auprès des publics fut indéniable.

c) Artistes et personnalités du monde de la culture originaires de la ville et promus au rang d'artiste « européen » par leur notoriété ou leur mobilité et leur rôle à l'échelle européenne

Intitulé du projet : *Exposition Rubens*

Capitale de la culture : *Lille 2004*

Calendrier : *2004*

Concept : Lille 2004 a organisé une grande exposition Rubens pour célébrer ce peintre profondément ancré dans l'histoire de la Flandre. Si nombre de ses toiles étaient destinées à des églises, Rubens a aussi beaucoup peint aussi pour les familles royales d'Europe et assumé, en parallèle, des responsabilités diplomatiques d'un bout à l'autre du continent. Formé par les maîtres flamands de l'école d'Anvers, il passa ensuite huit années en Italie. L'art de Rubens représentait ainsi une identité pan-européenne. Cette initiative a été symbolique du désir d'offrir excellence et universalité. L'exposition lilloise a mis en avant son style pictural et sa dimension humaniste tout à la fois. Les liens établis avec Anvers (à travers l'exposition « Rubens collectionneur »), Arras (hôte de l'exposition « Rubens contre Poussin », qui a exploré le vaste débat entre dessin et couleur qui a agité l'Europe au XVII^e siècle) et l'art contemporain (l'exposition « On a choisi Rubens » présente les œuvres de vingt-huit artistes sur douze thèmes inspirés par celle du maître flamand et propose un parallèle fascinant entre l'ère de Rubens et l'art contemporain) illustrent les influences de cet artiste à travers l'espace et le temps. L'exposition a également permis le développement du tourisme.

d) Figures européennes d'hier et d'aujourd'hui dont la renommée n'a pas égalé celle de leurs collègues

Intitulé du projet :

Capitale de la culture : *Graz 2003*

Calendrier : *2003*

Concept : Graz 2003 a organisé une exposition de l'œuvre de Jožef Plečnik, architecte slovène installé à Ljubljana (fin XIX^e -début XX^e) qui a exercé une profonde influence sur les travaux d'architectes de divers pays européens sans acquérir pour autant la réputation d'un Le Corbusier ou d'un Walter Gropius.

e) Illustration d'aspects de l'histoire, de l'identité et du patrimoine européens bien présents dans la ville désignée/sensibilisation du public européen aux personnalités et aux événements qui ont marqué l'histoire et la culture de la ville

Il s'agit de démontrer l'incidence actuelle d'événements ou d'éléments historiques à l'échelle européenne.

Intitulé du projet : *Les grandes personnalités européennes*
Capitale de la culture : *Luxembourg 2007*
Calendrier : *tout au long de l'année 2007*

Concept : ce projet vise à présenter aux citoyens de l'Union européenne et de la Grande Région (autour de Luxembourg) des personnalités qui ont influencé le passé ou qui, plus récemment, ont été des pionniers de l'idée même de la construction de l'Europe. Robert Schuman, l'un des pères fondateurs de l'Union, en est un exemple. Il a joué un rôle décisif dans la formation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, première étape de l'avènement de l'Union. Né à Clausen, au Grand-Duché de Luxembourg, de père français et de mère luxembourgeoise, il reçut la nationalité allemande en raison de l'annexion de l'Alsace-Lorraine (dont son père était natif) par la Prusse en 1871. Hommage lui est rendu dans ce projet grâce au « Chœur Robert Schuman » et au « Prix d'art Robert Schuman ». La Maison Robert Schuman hébergera quelques grandes manifestations.⁶

f) Insistance sur l'histoire et les traditions culturelles d'Europe, expressions particulières de l'UE

Intitulé du projet : *Boundaries*
Capitale de la culture : *Cork 2005*
Calendrier : *tout au long de l'année 2005*

Concept : l'artiste Dara McGrath a créé une exposition documentaire autour d'une série de photos prises aux postes frontières intérieurs de l'UE. La préparation du projet s'est étalée sur trois ans et les images soulevaient la question des frontières géographiques, de l'identité et de la nationalité dans le contexte européen. Le projet a été présenté sur des panneaux d'affichage disséminés dans la ville de Cork.⁷

g) Développement les thèmes, des questions et des problèmes européens du moment défis

Intitulé du projet : *Open Port – of Peace, Human Rights and Conflict Resolution*
Capitale de la culture : *Stavanger 2008*
Calendrier : *2004-2008*

Concept : L'organisation Worldview Rights et la Fondation des lauréats du prix Nobel de la paix, qui ont toutes deux leur siège à Stavanger, font de la conférence « Point of Peace » un lieu de rencontre ouvert aux lauréats en question et à tous ceux qui s'emploient au règlement

⁶ Page 46, «Luxembourg et la Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007»

⁷ Page 39, «Cork 2005, Capitale européenne de la culture»

pacifique des conflits. Cette conférence biennale s'articule autour des activités suivantes : conférence internationale sur la paix, programme culturel international, ateliers littéraires et projets artistiques, exposition internationale présentant les travaux des protagonistes du mouvement pour la paix, initiatives en matière de communication ou en faveur de pays opprimés et concert télévisé en mondovision. Le programme artistique prévoit notamment l'instauration d'une collaboration entre « Point of Peace », qui bénéficie du soutien de plusieurs artistes internationaux, et de jeunes talents issus des pays d'origine des lauréats du prix Nobel de la paix, l'objectif étant de faire de l'art un vecteur de la diversité et de la compréhension entre les peuples et un moyen de mettre en valeur les échanges artistiques entre l'Europe et le reste du monde.⁸

h) Manifestations mettant en valeur les talents d'artistes européens

Intitulé du projet : *Monde Parallèle Pologne*
Capitale de la culture : *Lille 2004*
Calendrier : *mai 2004*

Concept : Lille 2004 a organisé diverses manifestations consacrées à un thème ou à un pays spécifique et intitulées « Mondes Parallèles ». La ville a ainsi invité des acteurs, des danseurs et des musiciens polonais à se produire dans certaines des Maisons Folies (d'anciens bâtiments industriels réaménagés en structures culturelles) pour y présenter la jeune création polonaise.

i) Place et rôle des cultures immigrées dans la cité

Intitulé du projet : *The Immigrants – Towards a Common Future*
Capitale de la culture : *Istanbul 2010*
Calendrier : *tout au long de l'année 2010*

Concept : ce projet vise à créer un espace de communication grâce à ce langage universel qu'est le cinéma et à mettre en lumière certaines facettes de l'immigration telle qu'elle est vécue dans des cultures et des pays différents. Si les problèmes et les interrogations que soulève l'immigration paraissent propres à chaque pays, les conséquences, elles, sont identiques. Il faut espérer que les angles d'attaque choisis par ces esprits créatifs évoqueront une vision nouvelle et éminemment humaine de cette question commune. Istanbul est à cet égard une ville significative, en ce qu'elle a, de tout temps, accueilli des immigrés en grand nombre. Trois courts métrages de fiction consacrés à l'immigration en Europe seront réalisés au terme d'une compétition ouverte aux cinéastes originaires de tous les États membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion.⁹

⁸ Page 25 du dossier de candidature «Stavanger 2008 Open Port», 2^e partie

⁹ Projet n° 67 du dossier «Istanbul, Capitale européenne de la culture 2010»

Annexe B : LA DIMENSION EUROPÉENNE PAR LA MISE EN PLACE DES PROJETS

Cet aspect peut se décliner en plusieurs volets, dont voici quelques exemples :

j) Collaborations, coproductions, échanges et autres outils favorisant la coopération entre artistes, organisations et groupes culturels de différents pays d'Europe, et productions et expositions itinérantes

Intitulé du projet : *Théâtres d'Europe*
Capitale de la culture : *Gênes 2004*
Calendrier : *octobre- novembre 2004*

Concept : au programme de la saison 2004 du *Teatro Stabile di Genoa* – baptisée « Voyage vers l'Europe » – figurait un projet spécial, les « Théâtres d'Europe », qui a emmené les spectateurs pour un long voyage dans le temps et dans l'espace au cœur du théâtre européen. Trente spectacles ont ainsi été montés et créés, et leurs auteurs allaient d'Euripide à Molière, de Shakespeare à Kleist, de Cervantès à Kafka, de Pinter à Pirandello, de Dario Fo à Botho Strauss et tant d'autres. Les « Théâtres d'Europe » prévoyaient l'organisation d'un cycle de diverses pièces du répertoire théâtral européen, interprétées dans leur langue originale par quatre compagnies venues d'Italie, de France, d'Allemagne et de Lituanie et invitées à Gênes¹⁰.

k) Partenariats particuliers entre deux ou plusieurs villes ou à l'intérieur d'une même région

Intitulé du projet : *Projet Squatters*
Capitale de la culture : *Porto et Rotterdam 2001*
Calendrier : *2001*

Concept : ce projet explorait la ville et l'espace urbain et s'intéressait à la façon dont l'espace fonctionnait dans l'environnement local particulier de Rotterdam et de Porto. Des artistes internationaux ont été invités à explorer ces deux villes. Les différences locales ont été mises en parallèle par deux films partageant sur le même scénario mais tournés l'un à Rotterdam, l'autre à Porto. Des fonds ont été collectés dans la première pour financer la plantation d'arbres dans la seconde. Francis Alÿs, un Belge vivant à Mexico, présentait ses archives, y compris le fruit de quelques-unes de ses fameuses marches. La nature singulière de chacun des projets et des lieux donne à « Squatters » une structure cellulaire. Chaque œuvre est une mini-exposition qui s'approprie un site urbain spécifique et lui donne un sens nouveau¹¹.

¹⁰ <http://www.genova-2004.it/default.asp?id=376 & lingua = ENG>

¹¹ www.absolutearts.com

**Annexe C : QUELQUES EXEMPLES RELATIFS À LA DIMENSION EUROPÉENNE PERTINENTS POUR LE
CONCEPT DE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE**

Dans certains cas, les deux aspects mentionnés ci dessus, à savoir, les thèmes et la façon de mettre en place les événements, peuvent se décliner ensemble.

Le contenu comme la réalisation des événements qui forment le programme de la manifestation peuvent présenter conjointement une dimension européenne qui va au-delà d'un simple cofinancement.

Il convient, à ce niveau, d'insister sur l'importance des échanges interculturels pour promouvoir la diversité et le dialogue avec le pays tiers. Il s'agit ici de l'éclairage porté sur des artistes nés hors Europe et qui vivent dans la CEC ou de la place qui sera laissée dans le programme à des pays ou des communautés ayant joué un rôle dans l'histoire de celle-ci. On peut également songer à inviter des artistes en résidence et, plus largement, à mettre en place des mesures favorisant les échanges culturels

Cette liste n'est pas exhaustive. Des experts ont souligné le fait que, dans la pratique, l'aspect européen de certains thèmes mis en avant naît souvent du partenariat mis en place.

Intitulé du projet : *Le Consulat des Balkans*
Capitale de la culture : *Graz 2003*
Calendrier : *2003*

Concept : le «Consulat des Balkans » créé à Graz, puis mené dans cette même ville durant une année n'a pas seulement permis d'exposer des œuvres d'artistes originaires des pays des Balkans : il soumettait à un examen permanent la dimension transnationale et européenne des «Balkans » et invitait les artistes à préparer eux-mêmes les expositions à Graz, à partir de leur vécu, de leur expérience et de leur philosophie de travail.

Intitulé du projet : *Partenariat avec la Roumanie et, singulièrement, avec Sibiu*
Capitale de la culture : *Luxembourg 2007*
Calendrier : *en cours*

Concept : au XII^e siècle, la région de Sibiu a été la destination de nombreux émigrés partis du Luxembourg et de l'Allemagne actuelle. L'héritage de ces émigrés saxons n'a pas disparu : en effet, une variante du francique, très proche de la langue luxembourgeoise d'aujourd'hui, est toujours parlée par une partie de la population locale. Le programme comprend l'inauguration de la « Maison du Luxembourg » au centre de Sibiu. Un itinéraire culturel existant à Sibiu sera amélioré. Des échanges seront organisés avec des artistes de la population tzigane de Sibiu.¹²

Intitulé du projet : *Access All Beckett*
Capitale de la culture : *Cork 2005*
Calendrier : *2005*

¹² Page 50, «Luxembourg et la Grande région, Capitale européenne de la culture 2007»

Concept : la compagnie de production théâtrale *Gare St. Lazare Players*, installée à Paris, est intimement associée à l'œuvre de Samuel Beckett. *Cork 2005* a invité la *Gare St. Lazare* à effectuer un séjour à Cork pour faire connaître leur travail, et, en particulier, pour regarder la ville au travers du filtre de l'esthétique beckettienne. La compagnie proposait une série – unique en son genre – d'œuvres en prose de Beckett, dont les *Textes pour rien*, *Mal vu mal dit* et *Assez*, en des lieux de la ville normalement interdits au public¹³.

Intitulé du projet : *Enlargment*
Capitale de la culture : *Cork 2005*
Calendrier : *2005*

Concept : consciente de vivre un moment historique, toute à sa joie de voir l'Union européenne ouvrir ses frontières pour embrasser d'autres nations, *Cork 2005* célébrait le retour au bercaïl de l'Europe de l'Est. Il s'agissait, par l'organisation d'une série d'expositions consacrées aux cultures de la Nouvelle Europe, de stimuler, d'interpeller, de provoquer et d'éduquer tous les habitants et visiteurs de Cork. Chacun des dix nouveaux États a présenté sa culture – dans ses propres termes et dans son propre style – durant un mois. Cork a été fière d'accueillir ces ambassades de la création, de souligner ainsi l'importance d'une interaction culturelle locale et mondiale, d'enrichir les échanges culturels internationaux et de créer de nouveaux réseaux artistiques¹⁴.

Intitulé du projet : *Photo-Bridge*
Capitale de la culture : *Istanbul 2010*
Calendrier : *tout au long de l'année 2010*

Concept : le projet vise à jeter des ponts entre artistes des CEC, dont les photographes, qui manient le media artistique le plus puissant de notre temps, pour promouvoir Istanbul à l'étranger. Ainsi, une année durant, Istanbul sera la capitale de rencontres entre des photographes et leurs cultures. Grâce à ce projet, les Stambouliotes pourront poser un regard neuf sur les trente-sept CEC et de jeunes photographes turcs seront chargés de « tirer le portrait » de diverses capitales. Inversement, de jeunes photographes originaires des trente-sept Capitales culturelles « mitrailleront » Istanbul pendant toute une semaine¹⁵.

Intitulé du projet : *Cities on the Edge*
Capitale de la culture : *Liverpool*
Calendrier : *2008*

Concept: Liverpool a présenté un projet intitulé *Cities on the Edge*, qui traite de cinq villes portuaires (Liverpool, Marseille, Naples, Istanbul et Gdansk). Ces villes présentent bien des caractéristiques communes, dont le patrimoine portuaire, des populations migrantes, des problèmes sociaux et économiques et une image singulière au sein de leurs pays respectifs. En outre, Liverpool a présenté un solide projet de jumelage avec Shanghai et New York – de tels

¹³ Page 35, «Cork 2005, Capitale européenne de la culture»

¹⁴ Page 57, «Cork 2005, Capitale européenne de la culture»

¹⁵ Projet n° 41 du dossier «Istanbul, Capitale européenne de la culture 2010»

projets trouvent leur succès dans les avantages que les villes concernées peuvent tirer d'un jumelage.

Intitulé du projet : *Relocation*
Capitale de la culture : *Cork 2005*
Calendrier : *de mai à juillet 2005*

Concept : Il s'agissait d'un cycle de représentations théâtrales « hors les murs ». La compagnie de Cork s'est alliée à trois autres compagnies européennes (une française, une polonaise et une britannique) pour mettre au point un programme de représentations « hors les murs » dans des endroits inhabituels et des sites historiques au cœur de Cork.

l) Organisation d'activités spécifiques conçues pour favoriser et développer le travail créatif, encourager l'innovation artistique et engendrer de nouvelles formes d'action et de dialogue culturels

Intitulé du projet : *Conférence et exposition « Age of Simulation »*
Capitale de la culture : *Linz 2009*
Calendrier : *conférence en janvier 2009, exposition de janvier à août 2009*

Concept : Ce projet repose sur le thème de « L'ère de la simulation ». Bill Buxton, Moses Boudourides (Royaume-Uni), Ken Perlin et Eric Klopfer (États-Unis), Vladimir Batagelj (Slovénie) et de nombreux autres spécialistes internationaux de l'éducation, de la science et de la recherche travaillent à ce projet interdisciplinaire. Le programme est complété par des spectacles présentés en soirée.

m) Organisation de projets culturels conçus pour amener les jeunes à l'art

Intitulé du projet : *New Europeans*
Capitale de la culture : *Cork 2005*
Calendrier : *exposition ouverte dès avril 2004, itinérante après 2005*

Concept : « Les nouveaux jeunes Européens », un projet mêlant photographie et écriture, mettait en lumière les rêves et les aspirations de jeunes Européens, quelles que soient leurs origines. Le projet a été réalisé par dix jeunes (cinq « natifs » et cinq « immigrés ») de chaque ville. Il permettait aux demandeurs d'asile et aux jeunes du cru de projeter leurs propres images, leurs peurs et angoisses dans un espace public. Fruit d'un partenariat entre *Cork 2005*, le NASC (Centre irlandais d'aide aux immigrés), *Ógra Chorcaí* (association d'aide à la jeunesse) et le British Council¹⁶, il associait débats, discussions et expositions, revenait sur la notion des « nouvelles identités européennes » et se concentrait sur la différence culturelle, l'intégration et les concepts de la citoyenneté.

n) Organisation de projets culturels particuliers destinés à renforcer la cohésion sociale

Intitulé du projet : *The Culture Ants March Towards 2010*
Capitale de la culture : *Istanbul 2010*
Calendrier : *2010, sur trois ans*

¹⁶ Page 37, «Cork 2005, Capitale européenne de la culture»

Concept : Cette procession des fourmis de la culture vers l'an 2010 » a pour but de sensibiliser les enfants à la vie dans une ville culturelle européenne, de les aider à reconnaître les multiples facettes des problèmes (l'existence pose à l'épanouissement de leur personnalité et de convertir leur savoir et leurs aptitudes en une attitude positive, propice à cet épanouissement. Le projet débute avec des étudiants de 6^e année.¹⁷.

o) Développement d'un tourisme culturel européen qui soit novateur, de haute qualité et, partant, soucieux de la préservation du patrimoine culturel

Intitulé du projet : *A Sustainable Tourism and Urban Regeneration Project*
Capitale de la culture : *Istanbul 2010*
Calendrier : *tout au long de l'année 2010*

Concept : Ce projet repose sur une idée tout à fait originale qui vise à mener Istanbul vers 2010 et au-delà ; il englobe par ailleurs les projets « Donjon d'Anemas », « Palais de Tekfur » et « Murailles de la cité » conçus par la municipalité métropolitaine d'Istanbul, de manière à favoriser la rénovation urbaine et le tourisme respectueux des lieux de villégiature. Un circuit permanent de tourisme culturel a ainsi été aménagé : complètement nouveau, indépendant et tracé « en dehors des sentiers battus » il passe par les murailles de la ville entre les quartiers d'Edirnekapi et d'Ayvansaray. Les touristes turcs et étrangers désireux de découvrir la remarquable diversité linguistique, religieuse et culturelle du patrimoine historico-culturel qui borde ce parcours peuvent ainsi emprunter un itinéraire allongé et consacrer quelques heures de plus à la visite de lieux des cultes juif, chrétien et musulman, des murailles de la cité, du palais de Tekfur et du donjon d'Anemas. La diversification des itinéraires aura également de bonnes incidences économiques, sociales et culturelles pour la communauté locale¹⁸.

p) Utilisation d'autres langues européennes

Intitulé du projet : *Cork 2005 Translation Series*
Capitale de la culture : *Cork 2005*
Calendrier : *tout au long de l'année 2005*

Concept : Treize pays et vingt-six poètes participaient à ce projet. Le Centre de littérature de Munster avait envoyé treize poètes de Cork à travers l'Europe. Chacun d'eux avait reçu pour mission de traduire un « confrère » d'un pays de la Nouvelle Europe (Slovénie, République tchèque, Pologne, Estonie, Roumanie, Lettonie, Turquie, Lituanie, Hongrie, Chypre, Malte, Slovaquie et Bulgarie) et le résultat de leurs efforts serait ensuite publié. Cette série de traductions a mis en lumière l'engagement permanent de l'Irlande envers la culture littéraire de la Nouvelle Europe¹⁹.

q) Développement de réseaux européens

¹⁷ Projet n° 61 du dossier «Istanbul, Capitale européenne de la culture 2010»

¹⁸ Projet n° 7 du dossier «Istanbul, Capitale européenne de la culture 2010»

¹⁹ Page 59, «Cork 2005, Capitale européenne de la culture»

Intitulé du projet : *Istanbul and Sister European Capitals from Past to Future*
Capitale de la culture : *Istanbul 2010*
Calendrier : *tout au long de l'année 2010*

Concept : ce projet vise à sensibiliser le public aux valeurs culturelles et à préserver celles-ci pour les prochaines générations grâce à la création d'une base de données internationale qui servira de guide aux élèves du primaire et du secondaire, aux étudiants du supérieur et à leurs familles. Le projet envisage la création d'un réseau informatisé international d'initiatives culturelles et historiques qui aurait la Turquie pour point de départ et qui s'étendrait aux capitales européennes²⁰.

²⁰ Projet n° 38 du dossier «Istanbul, Capitale européenne de la culture 2010»

Annexe D : LA VILLE ET LES CITOYENS : UNE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE PARTICIPATIVE

Il s'agit ici de souligner l'enjeu de la manifestation lié à la participation de la population, tel que mentionné dans les critères définis pour « la ville et les citoyens ». Cet enjeu est l'un des facteurs clés de la réussite d'une Capitale.

Les candidatures contiendront des détails quant à la participation de la population, participation qui sera favorisée par les plans médiatiques et par l'association plus directe de la population *via* de grandes manifestations de rue, des spectacles d'artistes itinérants, un réseau d'« ambassadeurs » bénévoles etc., toute innovation dans ce sens étant la bienvenue.

La mise en valeur de la culture, des arts et du patrimoine de la ville peut contribuer à améliorer l'image de cette dernière et le rapport entre ses habitants et l'environnement urbain.

a) La participation citoyenne à la vie culturelle de la cité

Intitulé du projet : *Volunteer Programme, Liverpool Welcome*
Capitale de la culture : *Liverpool 2008*
Calendrier : *2005-2008 et au-delà*

Concept : ce programme vise à permettre aux habitants du Merseyside d'être associés activement aux manifestations organisées par la *Liverpool Culture Company*, organisatrice de *Liverpool 2008*. Ce programme offrira à des milliers de gens la possibilité de suivre des formations, de rencontrer d'autres volontaires et de cultiver le sentiment de fierté que suscitera en eux la promotion de leur ville au rang de Capitale culturelle. Parce qu'il donne à des gens issus de milieux différents l'occasion d'améliorer leurs principales compétences par des formules de formation intégrées, d'en apprendre plus sur le patrimoine de leur ville et d'avoir des échanges fructueux avec les touristes, ce programme fondé sur le volontariat devrait avoir des répercussions profondes et durables.

Intitulé du projet : *Habitants*
Capitale de la culture : *Lille 2004*
Calendrier : *tout au long de l'année 2004*

Concept : *Lille 2004* est issu de la base, puisqu'il a fait l'objet de réunions régulières avec les habitants des différents quartiers dès le début de 2002. La participation des Lillois à la préparation des manifestations (telles que les « Fallas », une tradition de la ville espagnole de Valence rapidement adoptée par eux) a été l'un des facteurs clés de son succès. Le « recrutement » d'ambassadeurs a permis d'étendre le projet aux villes et cantons de la région. Les organisateurs ont sélectionné des projets proposés par des particuliers comme par des associations. Les douze « Maisons Folies » ont permis de créer un réseau sans équivalent de nouveaux lieux culturels, dont la fonction première était de favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes qui y travaillaient. Aménagées dans des bâtiments désaffectés situés à la périphérie, et non en plein centre, ces maisons sont ouvertes aux artistes de tous horizons et

ont largement contribué à la pérennité des projets entre artistes et habitants tout au long de l'année culturelle et par la suite²¹.

Intitulé du projet : *Culture et pratiques de la participation des jeunes la vie de la communauté locale*

Capitale de la culture : *Gênes 2004*

Calendrier : *de mars à octobre 2004*

Concept : Ce projet, déposé par *Arciragazzi Liguria*, est né du désir de penser, de diffuser et de promouvoir la culture de la participation et de la responsabilité des jeunes à l'échelle italienne et au-delà. Il prévoyait un enseignement à distance pour des groupes de jeunes dans quatre villes européennes au moins (outre Gênes). Ces jeunes élaboreraient des projets destinés à leurs cités respectives, qui concrétiseraient des expériences liées à la « participation des jeunes à la vie de la communauté locale » et qui reposeraient sur des contacts et des échanges constants entre eux. En octobre 2004, leurs délégués (réunis au sein de l'*International Kids Forum*) se sont réunis à Gênes. À cette occasion, ils ont élaboré une « Charte de Gênes » sur la participation des jeunes à la vie de la communauté²².

Intitulé du projet : *Neighbourhood Secrets*

Capitale de la culture : *Stavanger 2008*

Calendrier : *2004-2009*²³

Concept : Ce projet consiste en un forum qui accueillera des artistes internationaux et la communauté locale dans les bâtiments et les sites les plus importants de la région. Aujourd'hui, la population de cette région compte plus de cent nationalités différentes. Les questions posées par le projet sont celles de l'ouverture au monde du citoyen moyen de Stavanger et de Sandnes et du regard que les habitants de Stavanger portent sur leur cité. Que se passe-t-il lorsque le citoyen est interpellé par un art relationnel contemporain ? Que pense-t-il de la tournure que prennent les choses lorsque des étrangers d'autres cultures viennent s'établir dans la ville ? *Neighbourhood Secrets* suscite l'intérêt et l'enthousiasme des habitants parce qu'il met en avant la qualité esthétique de leur ville comme point de départ d'un débat sur leur sens identitaire. Les organisateurs espèrent que le projet aura un effet dynamique sur le citoyen individuel comme sur le grand public dans son ensemble. Les gens seront invités à désigner les bâtiments les plus importants de Stavanger et Sandnes (entre cinq et huit). Un débat général suivra, qui sera consacré à l'architecture, à l'esthétique et au développement urbain. Chaque citoyen prendra ainsi d'emblée une part active au projet.

b) La citoyenneté des enfants et des jeunes

Intitulé du projet : *Cité Idéale*

Capitale de la culture : *Lille 2004*

²¹ www.lille2004.com

²² <http://www.genova-2004.it>

²³ Page 10 du dossier de candidature «Stavanger 2008 Open Port»

Calendrier : *tout au long de l'année 2004*

Concept : la participation de l'Académie de Lille a pris la forme, notamment, d'un vaste programme d'actions menées dans des centaines d'écoles primaires, secondaires et techniques sur le thème de la *Cité idéale*. Élèves et étudiants ont été encouragés à prendre part, *via* de nombreuses disciplines artistiques (littérature, architecture, gastronomie, etc.), à une réflexion sur l'avenir idéal et un nouvel art de vivre inspirés par *Lille 2004*. Plus de neuf cents projets ont été proposés ; il faut y ajouter de nombreuses excursions et visites organisées à l'occasion des diverses manifestations et expositions inscrites au programme, précisément, de *Lille 2004*. Certaines classes ont d'ailleurs participé directement à des projets figurant au programme artistique officiel²⁴.

Intitulé du projet : *Les villes invisibles de l'enfance*
Capitale de la culture : *Gênes 2004*
Calendrier : *2004*

Concept : les villes invisibles de l'écrivain Italo Calvino ont fourni la matière d'une réflexion sur la vie urbaine et sur les différentes perspectives de la cité, une réflexion qui levait le voile sur des mondes, des rencontres, des perceptions, des formes et des existences potentielles inhabituels, autrement dit, un regard aussi révélateur que celui d'un enfant. *Gênes 2004* tentait de voir la ville à travers des yeux d'enfant ; cette vision serait l'un des éléments d'un monde nouveau et diversifié de la connaissance, de l'imaginaire et du relationnel qui tiendrait compte des transformations de la vie urbaine et qui annoncerait la cohabitation de demain. Ces villes invisibles de l'enfance ont pu être découvertes grâce à la masse des recherches sur les modes enfantins de perception, de vie, de découverte et d'exploration des cités menées par les services éducatifs de la municipalité de Gênes, en collaboration avec les écoles et les associations culturelles. Chacune de ces visions portait en elle des éléments fondamentaux de la « Cité éducative » et mettait en lumière la façon dont les enfants vivaient et promouvaient de nouvelles formes culturelles²⁵.

Intitulé du projet : *Young Europe, Young Lithuania*
Capitale de la culture : *Vilnius 2009*
Calendrier : *juillet-août 2009*

Concept : ce projet donnera à des adolescents européens la possibilité de mieux appréhender leur identité et leurs valeurs européennes tout en découvrant d'autres moyens d'entamer une coopération de longue haleine. Premier État issu de l'ancienne URSS à déclarer son indépendance, en 1990, la Lituanie a ainsi posé un jalon majeur dans l'histoire des luttes pour la liberté du XX^e siècle. Depuis le 11 mars 1990, quelque trente mille nouveaux citoyens viennent au monde chaque année en Lituanie et, en 2009, le pays comptera près d'un demi-million d'enfants et d'adolescents nés sur une terre indépendante²⁶.

²⁴ www.lille2004.com

²⁵ <http://www.genova-2004.it>

²⁶ Page 23 du CV de Vilnius, «Créativité et vitalité».

c) La célébration et la promotion de la ville au-delà de ses frontières

Intitulé du projet : *Photo-Bridge*
Capitale de la culture : *Istanbul 2010*
Calendrier : *2010*

Concept : le projet vise à jeter des ponts entre artistes des CEC, dont les photographes, qui manient le media artistique le plus puissant de notre temps, pour promouvoir Istanbul à l'étranger. Ainsi, une année durant, Istanbul sera la capitale de rencontres entre des photographes et leurs cultures. Les photos seront autant de manifestes illustrant les démarches et les impressions propres à chaque artiste, bien différentes des sempiternels clichés sur papier glacé des brochures touristiques. Grâce à ce projet, les Stambouliotes pourront poser un regard neuf sur les trente-sept CEC et de jeunes photographes turcs seront chargés de « tirer le portrait » de diverses capitales. Inversement, de jeunes photographes originaires des trente-sept Capitales culturelles « mitrailleront » Istanbul pendant toute une semaine²⁷.

²⁷ Projet n° 41 du dossier «Istanbul, Capitale européenne de la culture 2010»

Annexe E : LA VILLE ET LES CITOYENS : UN ÉVÉNEMENT CATALYSEUR DE MOYEN ET LONG TERME

Le caractère durable de la manifestation Capitale européenne de la culture est un autre des grands enjeux de l'action : la manifestation ne doit pas être considérée comme une fin en soi ; il s'agit d'un tremplin ou d'un catalyseur pour atteindre un objectif de plus long terme. Les villes candidates doivent être conscientes que le coût qu'implique l'organisation d'un tel événement ne permet pas de le considérer comme un événement ponctuel sans vision de plus long terme. Cette vision sera présente dès la conception de l'année : l'expérience montre que l'après Capitale se prépare en amont de l'événement.

Le caractère durable du projet sera donc un des éléments forts de la candidature.

Jusqu'ici, dans beaucoup de villes ayant été Capitale, le potentiel de développement de long terme n'a pas été suffisamment exploité. Pourtant celui-ci peut prendre différentes formes, chacune étant adaptée aux spécificités de la ville, à ses atouts et ses faiblesses : les infrastructures peuvent être un des éléments de ce développement – à condition bien sûr qu'elles continuent à être exploitées à bon escient après l'année –, mais aussi les projets, les réseaux et les organisations qui perdurent au-delà de l'année Capitale, l'image de la ville, son positionnement en termes de fréquentation touristique etc. Tous ces effets peuvent également se conjuguer, à travers une politique de long terme de régénération urbaine à travers la culture par exemple.

Un bon exemple à cet égard est le « suivi » de Lille 2004 : un des objectifs atteints par *Lille 2004* a été de transformer l'image de la ville, ou plus exactement de l'adapter à la réalité actuelle, de positionner Lille sur la carte européenne mais également de rendre visible le potentiel et le développement culturel de la ville auprès de ses habitants. Devant l'enthousiasme de la population pour l'événement mis en place en 2004, Lille a décidé de programmer tous les deux ans environ un festival de plusieurs mois – appelé *Lille 3000* – composé d'événements culturels axés sur une thématique (différente à chaque session) liée à l'ouverture au monde et l'innovation. L'activité des maisons Folie est un facteur important de pérennisation pour la ville parce qu'il l'inscrit dans des réseaux culturels internationaux et des projets européens avec d'autres structures culturelles et d'autres villes, gage de développement pour l'avenir.

i) Incidence de la Capitale de la culture sur la rénovation urbaine

Intitulé du projet : *City in Transition*

Capitale de la culture : *Liverpool 2008*

Calendrier : *du 30 janvier au 31 décembre 2006*

Concept of the Project : la ville traverse une mutation profonde et à une rapidité que ne peuvent appréhender beaucoup de ses habitants. Le titre de Capitale européenne de la culture 2008 a intensifié un mouvement qui avait déjà commencé à s'accélérer au cours de la dernière décennie. De tout temps, construction et déconstruction ont rythmé la vie des cités et des civilisations. La présentation d'un programme d'œuvres consacrées à cette thématique permet aux habitants de Liverpool et du Merseyside de réfléchir plus clairement et plus ouvertement à ce sujet par le truchement de l'art. Le programme s'articule autour de conférences, de débats, de promenades, d'expositions et de représentations d'artistes locaux et internationaux

qui ont en commun tel ou tel autre un rapport avec l'architecture, l'édifice et les mutations des villes²⁸.

j) Les infrastructures

Intitulé du projet : *Inauguration du Centre Pompidou*
Capitale de la culture : *Luxembourg 2007*
Calendrier : *mai 2007*

Concept : le second Centre Pompidou sera inauguré dans le nouveau quartier de l'Amphithéâtre, à Metz. Il s'agit de la première expérience de décentralisation d'un établissement culturel public sis à Paris. Ce musée décentralisé exposera à l'attention du public quelques-uns des 13 000 objets d'art qui ne sont pas visibles dans la capitale française. L'ouverture du Centre Pompidou-Metz sera marquée par une série d'activités périphériques dans toutes les disciplines et constituera pour Metz une manifestation phare²⁹.

k) Une contribution au développement urbain durable

Intitulé du projet : *Norwegian Wood*
Capitale de la culture : *Stavanger 2008*
Calendrier : *2006-2008*

Concept : *Stavanger2008* souhaite inviter des architectes de renom – d'Europe et d'ailleurs – à concevoir des bâtiments destinés au centre de la ville et à ses zones en cours de transformation, des bâtiments qui seront bel et bien construits. Le bois, matériau naturel et propre, mais aussi ressource renouvelable, sera mis en valeur, son recyclage constituant un thème parallèle du même projet. Les architectes invités viendront de Finlande, de Suisse, d'Autriche, d'Allemagne, de Norvège, des États-Unis, du Canada, de Russie et du Japon, autant de pays qui se signalent par une longue tradition d'utilisation aussi novatrice que passionnante du bois en tant que matériau de construction.

²⁸ www.liverpool08.com

²⁹ Page 56 du dossier de candidature, «Luxembourg et la Grande région, Capitale européenne de la culture 2007»